



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 294/2025

A LA SOCIETE SOGEREF SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n°002/2025, conclu avec le Pouvoir Judiciaire, pour un montant total hors taxe dollars américains trois cent seize mille cent quarante-deux (USD 316 142) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux mille deux cent douze (USD 2 213), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 20/11/2025

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Me. Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général